

La finalisation de la transformation de la Défense

Lettre aux Chefs de Corps

Introduction par le Chef de la Défense

Mesdames et Messieurs,

Le 8 juillet 2009, j'ai fait en Commission de la Défense une déclaration sur la situation de la Défense. Mon analyse avait déjà été soumise au comité restreint du cabinet avant même ma désignation en tant que CHOD. J'y ai aussi émis l'intention de débiter à la fin de l'année un plan de transformation qui vise, entre autres, à réduire le nombre de quartiers de la Défense.

Depuis, d'importantes rumeurs circulent à propos de cette restructuration. Dans un Flash Défense de septembre 2009, je vous informais de la situation à laquelle la Défense était confrontée. Dès que le processus de planification de cette transformation prendrait fin, vous seriez les premiers avertis des décisions prises. Maintenant, l'étude interne de la Défense est terminée et a été approuvée par M. le Ministre De Crem. Il est temps, Chefs de Corps, de vous en informer en primeur.

Dans cette introduction, je désire tout d'abord vous présenter le cadre général dans ses grandes lignes.

Bien que l'application du Plan stratégique de 2000 nous ait annoncé une stabilité budgétaire, la réalité nous a prouvé son perpétuel rétrécissement. Toutes les possibilités de rationalisation et d'épargne ont été analysées et envisagées loyalement afin de résoudre ce problème. Certains ont volontairement estimé que le déploiement d'un certain nombre de capacités serait improbable et que nous pouvions continuer à travailler avec un "minimum (in)suffisant". Malgré l'engagement de chacun, nous sommes arrivés au point où les rationalisations et les économies ne sont plus possibles. En témoigne le fait que depuis deux ans aucun nouvel investissement n'a pu être lancé. Cela démontre que nous n'avons plus de marge de manœuvre. Le fait que nous ayons épuisé toutes les possibilités de report de paiement de factures prouve que nous avons atteint la limite. En outre, en 2010, nous devons faire avec 3 % de moyens budgétaires en moins.

Outre cette situation budgétaire difficile, mais aussi en cohérence avec la note d'orientation de politique générale, la diminution de l'effectif en personnel devait être accélérée. Nous sommes aujourd'hui, en ce qui concerne le personnel, au niveau que le Plan stratégique de 2000 prévoyait à l'horizon 2015. Avant 2013, le nombre de militaires et de civils sera réduit de 38.200 à 34.000 alors que notre structure se base encore sur un effectif de 38.200 personnes. Cette évolution, couplée à des investissements insuffisants en matériel, risque de favoriser l'apparition d'un phénomène dit des "unités vides" : des unités appauvries en personnel et en matériel et qui ne pourront pas effectuer les missions de la Défense.

Pour garantir le bon fonctionnement de la Défense et notre participation aux opérations, des mesures structurelles se révèlent donc nécessaires. Ce plan de restructuration se base sur quatre lignes de force :

- une réduction limitée du niveau d'ambition, répartie équitablement entre toutes les Composantes ;
- le regroupement du personnel et du matériel présents en unités à parts entières pouvant s'entraîner et être déployées avec de l'équipement organique ;
- éviter aux unités de déménager inutilement et limiter ainsi le nombre de mutations à un minimum ;
- se défaire d'infrastructures obsolètes et superflues et maintenir notre « patrimoine d'infrastructures » le plus adéquat.

Je suis bien conscient que cette restructuration vous demandera de nouveau à tous un effort considérable. Mais je sais aussi que beaucoup d'entre nous réalisent sérieusement que les choses devaient changer. Ce plan est établi sur des bases rationnelles et équitables. Nous ferons tout pour que chacun puisse trouver dans cette nouvelle organisation une plus grande satisfaction professionnelle et ce dans un meilleur environnement de travail.

Je compte sur vous pour relever ce défi avec moi.

Pour réussir cette transformation, une bonne communication est évidemment indispensable. Nous mettons tout en oeuvre pour vous informer au maximum par divers canaux. Un précédent Flash Défense avait déjà donné au personnel des renseignements de base au sujet de la communication des réformes prévues. Les briefings que vous donnerez y reviendront plus en détail.

L'intranet 'Restruc2009' explique la transformation en long et en large. Vous pouvez également obtenir des renseignements complémentaires à l'adresse e-mail restruc2009@mil.be.

Le site www.mil.be permettra aux personnes extérieures à la Défense de s'informer sur ces réformes indispensables pour notre département.

Dans une seconde phase, tous les collaborateurs de la Défense ayant encore des questions auront la possibilité de les soumettre à des spécialistes. La manière dont cela sera organisé au mieux dans la pratique est actuellement examinée. Des réunions d'information font partie des solutions possibles.

Charles-Henri Delcour
Général
Aide de camp du Roi
Chef de la Défense

Principes de base et lignes directrices

Lors de cette transformation, les principes et lignes directrices suivants ont été établis :

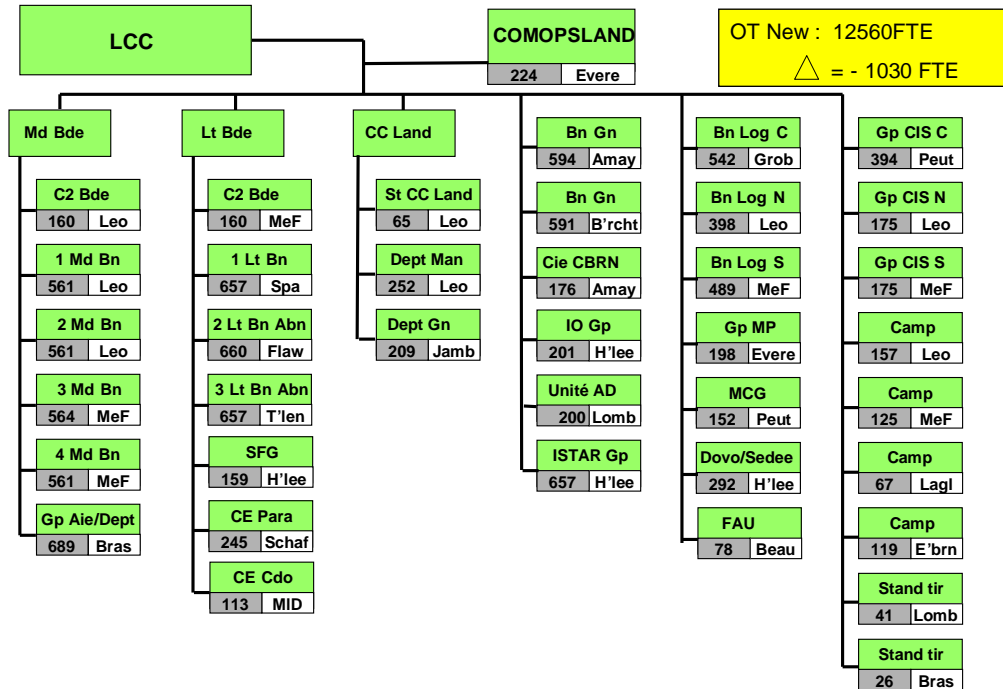
- La tâche prioritaire de la Défense reste les opérations pour la paix et la sécurité. La disponibilité des unités en opération reste le principe directeur pour l'élaboration des nouvelles structures et le redimensionnement des capacités.
- La modernisation de la Composante Terre en une capacité médiane et une capacité légère se poursuit. La future Composante Terre, rééquilibrée, reposera sur deux brigades. Ces dernières remplacent les deux brigades actuelles et l'*Immediate Reaction Capability*/Paracommando. L'objectif est d'améliorer de manière sensible le degré d'occupation des unités de la Composante Terre, de les équiper en matériel et de prévoir pour elles leurs propres moyens d'appui organiques. Cela implique que des unités disparaîtront ou fusionneront, mais que les unités existantes seront plus importantes et plus peuplées. De plus, une partie des formations professionnelles données au sein du Centre de Compétence Land et dans ses départements sera transférée pour se dérouler le plus près possible des unités opérationnelles.
- La Composante Air concentre ses unités sur cinq bases aériennes. Les unités de la Composante Air quitteront les sites de Bierset, Glons et d'Elsenborn. Les tâches de la défense aérienne seront reprises par l'OTAN.
- La transformation de la Composante Marine impliquera la mise hors service d'un chasseur de mines CMT.
- La Composante Médicale connaîtra elle aussi une forte concentration, en passant de 58 à 21 unités. Les Éléments Médicaux d'Intervention, qui se chargent principalement de l'appui chirurgical en opération, seront fusionnés avec les Centres Médicaux Opérationnels (CMO), chargés des soins curatifs. Les autres entités médicales se réuniront en Centres Médicaux Régionaux (CMR), formés sur base géographique et intégrés dans les grandes garnisons. Dans chaque CMR, des docteurs, des dentistes, des médecins du travail et des kinésithérapeutes seront présents. Pour l'appui médical, les garnisons plus petites seront desservies par une antenne médicale avec un médecin.
- Tant l'appui organique que non organique pour les opérations et l'appui territorial en garnison seront sérieusement réorganisés. Pour l'appui opérationnel, la garantie de l'autonomie des unités de combat et d'appui au combat est le fil conducteur pour le ravitaillement, l'entretien et la maintenance. Cela se fera par la décentralisation des moyens d'appui. Cela signifie que certaines unités logistiques seront fusionnées, tout comme certaines unités CIS (*communication & information system*). Il y a regroupement de l'appui territorial au niveau de la mobilité et de la distribution, des infrastructures, de l'équipement et des communications et systèmes d'information, d'une part en centralisant les moyens dans les grands quartiers, d'autre part en regroupant les processus logistiques en onze plateformes territoriales inter quartiers (appelées "plateaux"). Un certain nombre de centres de distribution et de compétences sont appelés à disparaître, à être regroupés ou fermés.
- La formation est rationalisée : les formations militaires spécifiques comptant peu d'élèves sont, dans la mesure du possible, décentralisées dans les unités concernées ; celles comptant de nombreux élèves sont par contre centralisées au maximum. En outre, les organismes de formation ayant les mêmes missions

seront regroupés. Sur le plan de la formation (technique), des synergies seront créées entre les centres de formation dans les mêmes garnisons et entre les organismes de formation et les unités.

- L'infrastructure est rationalisée et mise en adéquation avec la taille de la Défense. Nous allons vers moins de casernes concentrées sur un nombre plus réduit de sites. D'autre part, les unités seront majoritairement regroupées dans des quartiers clés. L'infrastructure de ces casernes est en bon état, l'investissement nécessaire y est moindre et elles disposent de commodités d'entraînement dans les environs. Il s'agit de quartiers en bon état qui peuvent, avec peu d'investissements, être adaptés aux normes actuelles en matière de facilités pour le logement, l'horeca, le sport et les installations pour l'appui médical. Ne pas devoir rénover des bâtiments vétustes ou anciens permet de dégager des moyens pour maintenir en bon état le patrimoine récent.
- Les Départements d'État-major et les Directions Générales appliquent des réorganisations internes, en fonction de la structure d'unité.
- La dénomination des nouvelles unités et des traditions dans les nouvelles unités constituées est à l'étude.
- Suite aux départs naturels, les effectifs des Forces armées passeront à 34.000 personnes en 2012, c'est-à-dire 32.000 militaires et 2.000 civils.
- Personne ne sera licencié.

La transformation de la Composante Terre

Structure



Ensemble, les deux brigades médiane et légère disposent de :

- Une capacité de commandement et de contrôle chacune (C2 Bde)
- Quatre bataillons médians avec capacité de feu à tir tendu et trois bataillons légers (dont deux paracommandos) ;
- Un groupe *Intelligence Surveillance Targetting Acquisition and Resources* (ISTAR) pour la collecte de renseignements ;
- Un groupe d'artillerie composé de deux sous-unités à tir courbe et une unité de défense antiaérienne ;
- Un groupe pour exécuter les opérations d'information ;
- Deux bataillons de génie (avec chacun une capacité de génie de combat et de construction) avec des moyens de défense contre les actions chimiques, bactériologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) et un *Field Accomodation Unit* (FAU) pour la construction de cantonnements ;
- Un groupe *Special Forces* aux effectifs augmentés.

Capacités d'appui :

- Trois bataillons logistiques de ravitaillement et de maintenance ;
- Trois groupes de systèmes de communication et d'information ;
- Une capacité d'enlèvement et de destruction d'engins explosifs (SEDEE) ;
- Un groupe de contrôle des mouvements et un groupe de police militaire.

Centres d'entraînement :

- Quatre unités pour la gestion des camps d'entraînement et deux modules de gestion des stands de tir ;
- Deux centres d'entraînement des parachutistes et des commandos feront partie de la brigade légère.

Structure des nouvelles unités

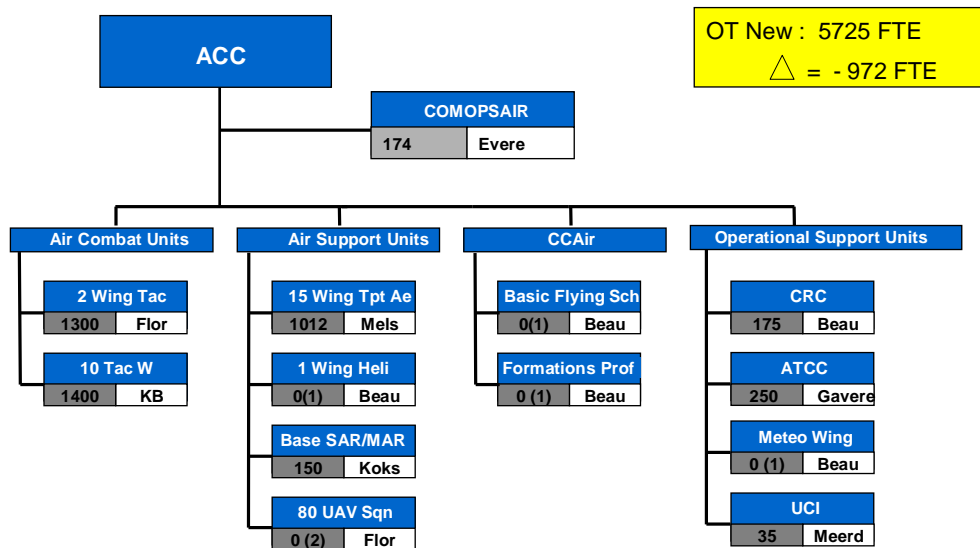
Bataillon médian		Unités CIS (Communication & Information System)	
1 Bataillon médian (DF90)	Base : Bvr/5Li Pers du : 2/4L, 2A, 1JP/G Lieu : BOURG-LEOPOLD	CIS Groupe Nord	Base : 10 Gp CIS Pers du : 2 Gp CIS Lieu : BOURG-LEOPOLD
2 Bataillon médian (Léopard)	Base : 1C/1Gr Pers du : 2/4L, 2A, 1JP/G Lieu : BOURG-LEOPOLD	CIS Groupe Centre	Base : 6 Gp CIS Pers du : 2 & 5 Gp CIS Lieu : PEUTIE
3 Bataillon médian (Léopard)	Base : 1/3 L Pers du : 1A, 2/4 ChCh Lieu : MARCHE-EN-FAMENNE	CIS Groupe Sud	Base : 4 Gp CIS Pers du : 5 Gp CIS Lieu : MARCHE-EN-FAMENNE
4 Bataillon médian (DF90)	Base : RChA Pers du : 1A, 2/4 ChCh Lieu : MARCHE-EN-FAMENNE	Unités logistiques	
		Bataillon logistique Nord	Base : 18 Bn Log Pers du : 20 Bn Log Lieu : BOURG-LEOPOLD
Bataillon léger		Bataillon logistique Centre	Base : 29 Bn Log Pers du : 51 Bn Log Lieu : GROBBENDONK
1 Bataillon léger	Base : 12/13 Li Pers du : 1A, 2/4 ChCh Lieu : SPA	Bataillon logistique Sud	Base : 4 Bn Log Pers du : 8 Bn Log Lieu : MARCHE-EN-FAMENNE
3 Bataillon léger	Base : 3 Para Pers du : 1 Para, SFG Lieu : TIELEN	Organismes de formation	
		EM Centre de Compétence Land	Base : EM CC Land Pers de : à déterminer Lieu : BOURG-LEOPOLD
Special Forces Group	Base : SFG Pers du : SFG Lieu : HEVERLEE	Département Manœuvre	Base : Dept Inf et Cav Pers de : à déterminer Lieu : BOURG-LEOPOLD
Unités Combat Support			
ISTAR Group	Base : 1JP/G Pers du : 2/4 ChCh Lieu : HEVERLEE		
Groupe d'artillerie	Base : 2A, 14A Pers du : 1A Lieu : BRASSCHAAT et LOMBARDSIJDE		

La transformation de la Composante Air

Lignes directrices

- La capacité tactique reste maintenue sur les bases de Kleine-Brogel et Florennes mais on passe de 60 à 54 F-16.
- Melsbroek reste la base aérienne pour le transport aérien sur C-130. La flotte de C-130 est conservée ; une rationalisation des autres avions de transport donnera lieu à une réduction du nombre de types d'aéronefs.
- La capacité hélicoptère sera regroupée sur la base de Beauvechain. La flotte d'A-109 passe de 27 à 20 unités. La base de Bierset est abandonnée. Coxyde devient une base réduite pour le *Search and Rescue*.
- Les avions sans pilote UAV déménagent d'Elsenborn vers la base de Florennes.
- L'ATCC reste à Semmerzake et à Gavere en attente de la reprise d'une partie des tâches dans le cadre de l'implémentation d'une approche européenne intégrée du contrôle aérien. La capacité de défense antiaérienne CRC est reprise par l'OTAN, elle quitte les installations de Glons et sa capacité restante sera réimplantée à Beauvechain.
- Les formations "air" seront tant que possible centralisées à Beauvechain. Le caractère multinational de la formation des pilotes est maintenu.
- Il y aura réduction des services météorologiques, *force protection* et détachement d'appui.
- Les installations de Goetsenhoven sont abandonnées.

Structure



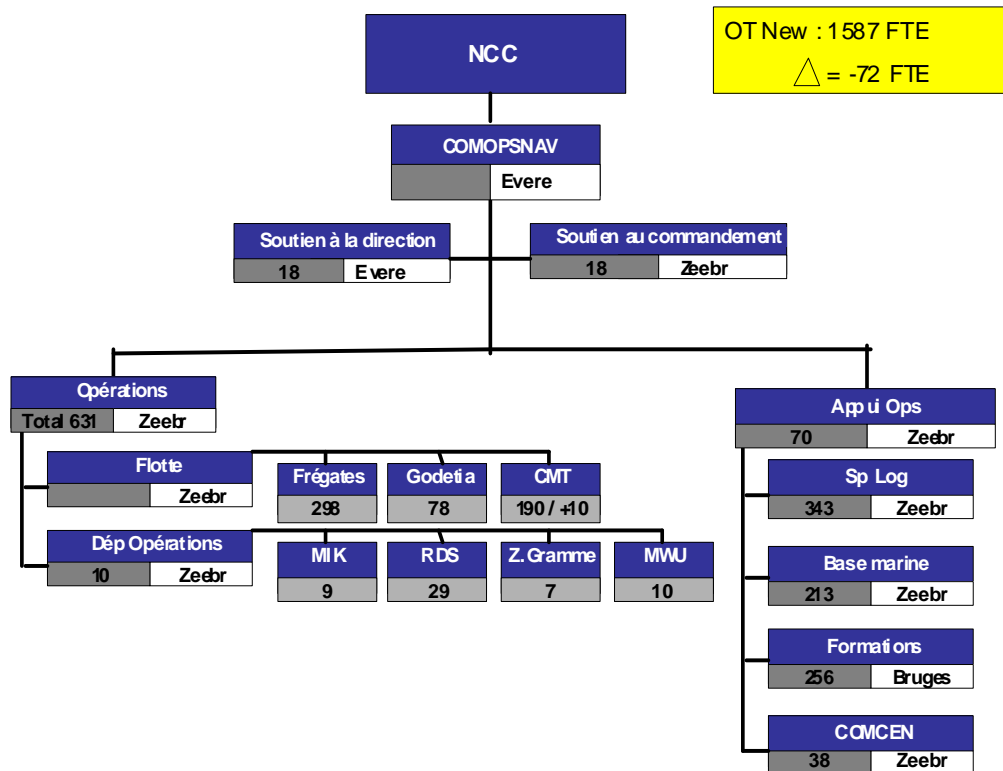
Structure des unités

Base aérienne BEAUVECHAIN	Base : 1 W Personnel du : W Heli, B KOKS, CRC GLONS, GOETSENHOVEN Lieu : BEAUVECHAIN
Base aérienne FLORENNES	Base : 2 W Tac Personnel du : 80 UAV Sqn Lieu : FLORENNES
Base aérienne KLEINE-BROGEL	Base : 10 W Tac Réorganisation interne Lieu : KLEINE-BROGEL
15 Wing Transport aérien MELSBROEK	Base : 15 W Tpt Ae Réorganisation interne Lieu : MELSBROEK
Transformation en une base <i>Search and Rescue</i> COXYDE	Base : BKOKS Réduction de personnel, matériel et infrastructure Lieu : COXYDE

La transformation de la Composante Marine

- La transformation de la Composante Marine implique la mise hors service d'un chasseur de mines CMT.
- L'accord de coopération belgo-néerlandais reste au niveau actuel.
- Les deux capacités pouvant être déployées (d'escorte et de chasseurs de mines) sont maintenues.
- De même pour la capacité d'intervention *Actie Staat op Zee* pour les eaux territoriales belges.

Structure

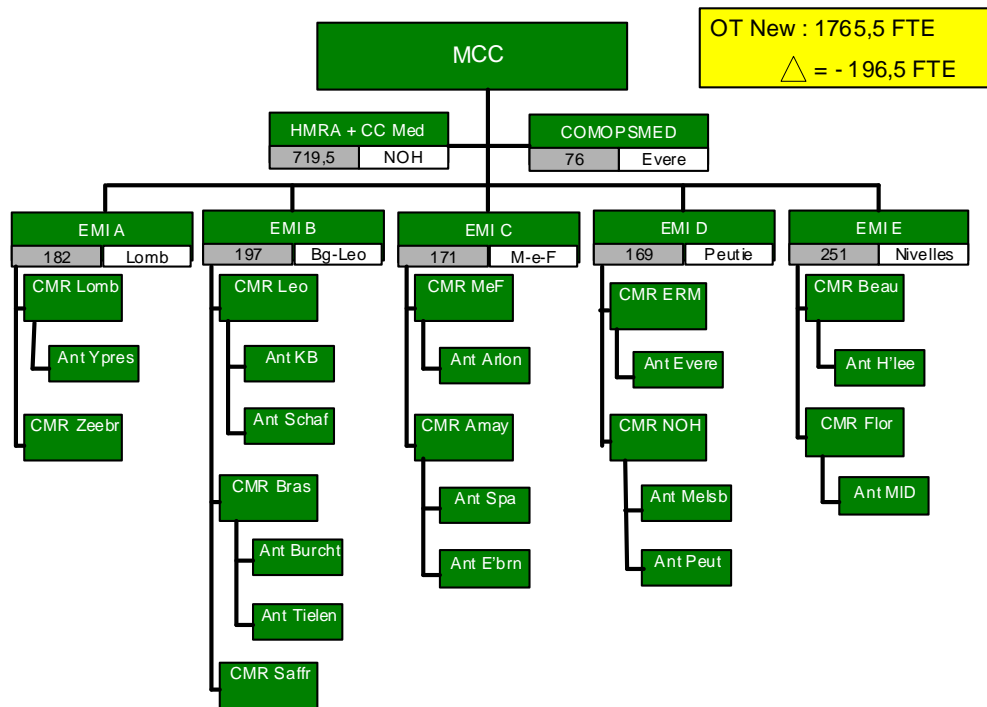


La transformation de la Composante Médicale

Lignes directrices

- Les structures de la Composante médicale seront redimensionnées à partir d'une double concentration : le Rôle 1 et le Rôle 2 d'appui médical sont fusionnés au niveau du personnel et des structures. Les autres entités médicales seront regroupées et réimplantées dans les grandes garnisons. Ainsi apparaîtront cinq Éléments Médicaux d'Intervention qui gèreront onze Centres Médicaux Régionaux attachés auprès de grandes unités et en disposant d'un dentiste, d'un médecin militaire, d'un kinésithérapeute et d'un médecin du travail. Les EMI gèrent quelques CMR pour les aspects d'organisation, d'appui et d'entraînement du personnel. En outre, l'infrastructure de neuf antennes médicales occasionnelles subsistera. Elles pourront être réactivées en fonction des besoins. À cela s'ajoutent quatre antennes médicales fixes pour des besoins spécifiques ou pour l'appui médical d'élèves. Elles se situent à Elsenborn, Stockem, Kleine-Brogel et Melsbroek.
- L'appui médical territorial pour lequel un certain niveau d'expertise militaire ou une connaissance du métier de militaire est requise, sera assuré par des médecins militaires. Cela implique qu'une partie de la médecine curative (dentisterie et kinésithérapie incluses) sera sous-traitée selon le principe de remboursement du ticket modérateur.
- Les médecins du travail continuent d'œuvrer dans la structure de prévention existante et restent donc dépendants d'ACOS WB. Ils seront cependant employés dans les divers CMR. La médecine du travail nécessitant une expertise militaire sera assurée par des médecins militaires.
- Les centres d'expertise médicaux existants seront regroupés à Neder-Over-Heembeek au Centre d'Expertise Médicale (CME).
- L'organisme de formation, le Centre de Compétences CC Med, déménagera lui aussi vers l'hôpital militaire.

Structure



La transformation de l'appui territorial et de la DG MR

L'appui territorial

L'appui en Belgique sera restructuré, dans le but d'améliorer les services et de réaliser des économies. Pour l'appui en Belgique, on travaillera dans les quatre domaines d'appui non opérationnel (équipement, mobilité et distribution, *communication et information system* et infrastructure) sur la base de l'étude déjà exécutée sur les *Territorial Service Support* (TSS).

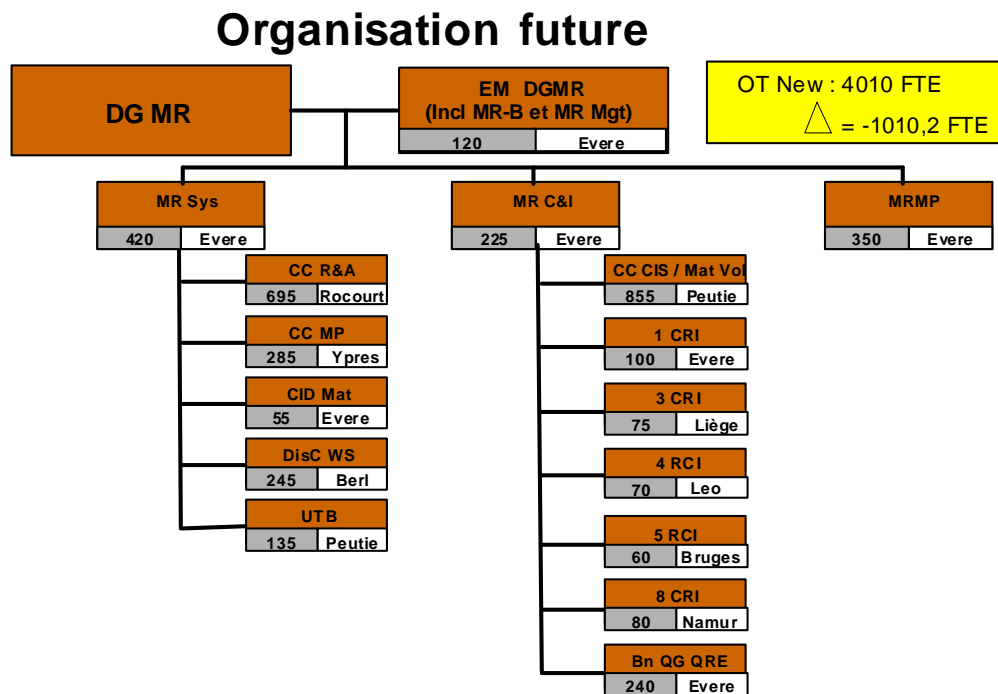
L'appui dans ces quatre domaines sera redimensionné, harmonisé et déplacé de l'unité jusqu'au niveau du quartier. Pour raccourcir autant que possible le délai de réaction envers le client, la Belgique sera répartie en onze plateaux. Les processus d'appui logistique seront adaptés pour fournir une meilleure aide au client.

Réformes au sein de la DG MR

Lignes directrices

- Les missions du Centre de Distribution Matériel de Zutendaal seront à terme transférées vers les unités d'appui à Berlaar et à Grobbendonk.
- Le centre d'appui Westakkers à Haasdonk sera fermé.
- Le centre d'entretien et de réparation pour le matériel volant et le centre CIS *communication & information system* de Peutie seront intégrés.
- Les centres de compétence de Rocourt et d'Ypres seront réduits.
- L'état-major de la DG MR sera réduit.

Structure



La transformation de la DG Fmn

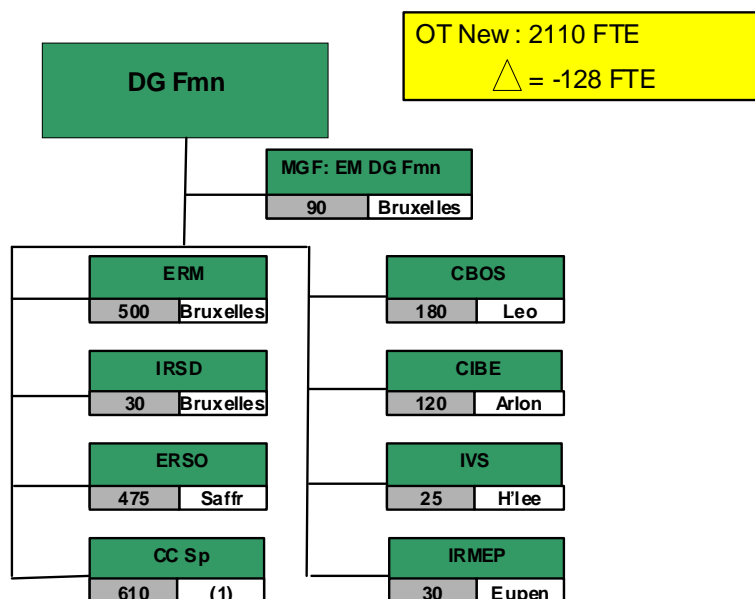
Lignes directrices

- Les formations professionnelles comptant peu d'élèves sont autant que possible décentralisées auprès des unités ; celles comptant beaucoup d'élèves sont par contre centralisées, y compris au sein des Composantes. Les formations professionnelles de nature non militaire mais coûteuses (par exemple de petits groupes ou utilisant des matériels spécifiques) sont soustraitées au maximum.
- Les structures d'état-major seront réduites par la dissolution des *Basic Skills School* (BSS) en tant qu'entités autonomes en les intégrant dans d'autres écoles. L'état-major BSS sera intégré à celui de la DG Fmn. La formation de

base pour le cadre aura lieu à l'École royale des Sous-Officiers à Saffraanberg. Les formations de base pour volontaires restent sur leur localisation à Stockem et Bourg-Léopold, mais dépendent de la DG Fmn.

- La formation des candidats sous-officiers A3+ de l'ERSO sera arrêtée.
- Le *Belgian Defence Language Centre* (BDLC) de Lombardsijde fusionne avec l'organisme linguistique à Saffraanberg et est par conséquent intégré à l'ERSO.
- Les départements des systèmes de communication et d'information et le département d'administration (tous deux à Peutie) du Centre de Compétence Formation aux Métiers d'Appui (CC Sp) seront intégrés.
- Le *Centre for Human Resources Development* (CHRD) est intégré à l'ERSO de Saffraanberg.

Structure



Rationalisation de l'infrastructure

Lignes directrices

- Ce plan d'infrastructure a comme objectif d'exploiter de façon optimale les structures moyennant un minimum d'investissement. Cela implique de tenir compte de la proximité des installations d'entraînement des unités. L'état actuel des installations influence cependant la décision de conserver ou de fermer des bâtiments. En outre, la migration pendulaire sera limitée autant que possible. Finalement, avec le patrimoine conservé, le but poursuivi est d'offrir aux membres du personnel des facilités et des conditions de travail acceptables.
- En tenant compte des principes ci-dessus, 57 quartiers seront maintenus, soit une baisse de 22 unités. Quatre autres quartiers ont également été retenus pour fermeture par l'exécution de décisions prises antérieurement.

- Les installations d'entraînement doivent elles aussi être réduites. Neuf installations ou terrains d'exercices sont susceptibles d'être cédés, dont cinq seront fermés suite aux décisions antérieures.

Tableau des quartiers qui fermeront

<i>N°</i>	<i>Lieu</i>	<i>Quartier</i>	<i>Timing planifié</i>
1	HERENTALS	Quartier GOORFIN	Au plus tard fin 2009
2	HECHTEL-EKSEL ¹	Quartier VLASMEER	Après départ du Quartier IJZER de BOURG-LEOPOLD
3	BOURG-LEOPOLD	Quartier IJZER	Au plus tard fin 2014
4	BOURG-LEOPOLD	Quartier 4RCI	2013
5	BARONVILLE	Quartier LT LOUIS THOLOME	Au plus tard fin 2011
6	BASTOGNE	Quartier SLT HEINZ	Au plus tard fin 2011
7	BELGRADE	Quartier Plaine de BELGRADE	Fin Sep 2011
8	DIEST	Citadelle - Quartier Lt LIMBOSCH	Fin Juin 2011
9	HAASDONK	Quartier WESTAKKERS	2015
10	HELCHTEREN	Quartier HELCHTEREN	Fin Sep 2011
11	JAMBES	Quartier LIEUTENANT DE WISPELARE	Post 2013
12	SAIVE	Quartier DE CUYPER-BENIEST	Fin Sep 2012
13	SIJSELE	Quartier SGT BARON ANDRE GILLES DE PELICHY	Fin Sep 2011
14	BIERSET	Quartier AERODROME DE BIERSET	2010-2014
15	GLONS (BASSENGE)	Radar site	2015
16	VLISSSEGEM (LE COQ)	Quartier BUNKER VAN VLISSSEGEM	2012
17	DESTELBERGEN	Quartier BEERVELDE	Fin Mai 2011
18	GHLIN	Quartier SDT INFIRMIER FRANS CABUY	Fin Mai 2011
19	WEELDE ²	Quartier Dépôt WEELDE	2010
20	BRASSCHAAT	Quartier NORD ³	2011
21	LANDEN	Quartier HANNUT	Fin Juin 2011
22	GOETSENHOVEN	Aérodrome 1Lt DE BERSACQUES	2011

¹ Le quartier VLASMEER à HECHTEL-EKSEL est actuellement et uniquement occupé par un service de conciergerie et n'est encore utilisé que pour des activités d'entraînements.

² Le quartier "Dépôt WEELDE" à RAVELS-WEELDE est actuellement occupé par un détachement de trois personnes, dépendant du Centre de distribution Matériel ZUTENDAAL, et d'une garde.

³ Déménagement interne au niveau du plateau BRASSCHAAT (déménagement Centre d'Evaluation et Tests du Matériel - CEM du Qu NORD au Qu OUEST). Les deux autres quartiers de BRASSCHAAT restants demeurent sur place.

Installations d'entraînement qui fermeront

<i>N°</i>	<i>Lieux</i>	<i>Installations</i>
1	OOSTMALLE ZOERSEL	Aérodrome de réserve OOSTMALLE ZOERSEL
2	TIELEN	Partie NORD du terrain d'exercice
3	TOURNAI	PLAINE DE VEZON en partie
4	MARCHE-LES-DAMES	Domaine NORD
5	BRASSCHAAT	Une partie du grand et du petit champ de tir
6	SAIVE	Installations d'entraînement du Qu DE CUYPER-BENIEST
7	JAMBES	Île VAS T'Y-FROTTE
8	JAMBES	Polygone SART-HURLET (après déménagement du Dept Génie vers AMAY)
9	BASTOGNE	Plaine de SANS-SOUCIS

Implémentation

Lignes directrices

- Chaque trimestre, des centaines de militaires quittent littéralement les Forces armées. Notre effectif descend rapidement à 34.000. Nous ne pouvons plus attendre la mise en place de cette transformation. De plus, nous ne pouvons nous permettre de l'étaler dans le temps, sous peine de ne plus pouvoir reconstituer nos capacités opérationnelles et de ne plus participer raisonnablement à des missions de maintien de la paix et de gestion de crise. L'exécution sera amorcée en 2010, la plus grande partie de la transformation devant être terminée mi-2011. Pour des raisons opérationnelles ou à cause des travaux d'infrastructures, certaines décisions ne pourront cependant être implémentées après qu'2011.
- Bien que cette réforme implique d'importantes mutations de personnel et de matériel, on s'efforcera de conserver un engagement opérationnel continu de 1.200 personnes.
- La formation ou le recyclage du personnel recevant une nouvelle fonction commencera au second semestre de 2010 et sera terminé au plus tard fin 2013. Les aspects statutaires seront strictement respectés. Le recyclage sera limité au nécessaire et des dispenses pour les formations suivies antérieurement sont envisageables. Les formations non statutaires seront prodiguées au maximum dans les unités, entre autres par la formation et l'entraînement "on the job".
- Les états-majors des grandes unités appuient les réformes. La transformation de ces états-majors n'aura lieu que dans une deuxième phase.

Mutation du personnel

Le personnel appelé à mutation le fera selon le principe suivant : le personnel des unités à dissoudre reste actif dans la même filière de métier. Les unités dissoutes se voient désigner une unité cible où le personnel est appelé à faire mutation dans une première phase, pour y rester en fonction pendant au moins 12 mois. Les membres du personnel des unités dissoutes ou déplacées seront interrogés. Cette enquête est informative. Les concernés pourront faire connaître leurs souhaits quant à leur futur emploi sur base d'un catalogue de places ouvertes. Ce catalogue est constitué par le biais des besoins organiques

des Forces armées. La détermination de l'ordre préférentiel pour l'exécution des mutations se fera sur des critères objectifs (âge, catégorie opérationnelle, situation sociale, ...) et, si possible, en fonction des desiderata individuels des membres du personnel. Les mutations hors Composante (Force) sont possibles.

Les membres du personnel des unités qui ne changent pas de localisation ne seront pas interrogés, même quand leur unité change de fonctionnalité.

Les mutations du personnel s'aligneront avec le calendrier de réorganisation des unités respectives. Pour ce faire, il a été convenu d'une période d'un an entre la consultation et la mutation effective et de minimum neuf mois entre la notification finale et la mutation. Il est possible de s'écarter de ce timing quand le membre du personnel marque son accord pour accélérer la procédure, en cas de besoin opérationnel ou quand la mutation s'effectue dans la même entité géographique.

Enfin, vous trouverez ci-après les tableaux des unités et des installations d'entraînement sujettes à transformation et vous pourrez observer une proposition schématique de leur nouvelle situation. Les unités qui ne sont pas reprises dans ces tableaux ne sont pas soumises à des changements majeurs. Par conséquent, elles ne seront pas dissoutes, fusionnées ou intégrées dans d'autres unités.